

Communiqué de presse du 7 juillet 2015

Le Programme Bâtiments en 2014: 4 millions de tonnes de CO₂ économisées

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons a encore permis en 2014 de stimuler les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, et apporté ainsi une contribution importante à la protection du climat. Les mesures mises en œuvre pendant cette cinquième année d'exploitation ont reçu environ 239 millions de francs de subventions et permettront, sur toute leur durée de vie, d'économiser quelque 4 millions de tonnes de CO₂. Cela porte à plus d'un milliard de francs les versements effectués par le programme depuis son lancement en 2010, et à 15,5 millions de tonnes la quantité d'émissions de carbone évitées jusqu'ici.

Le Programme Bâtiments, dont les subventions ont franchi la barre du milliard de francs si on considère tous les projets d'assainissement énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables soutenus depuis 2010, encourage les propriétaires à rénover leurs biens plus en profondeur: les investissements supplémentaires consentis grâce aux aides octroyées par le dispositif avoisinent à ce jour les 4,2 milliards de francs. Il entraîne ainsi de substantielles économies de carbone: sur toute leur durée de vie, les mesures subventionnées jusqu'ici permettront d'éviter l'émission de 15,5 millions de tonnes de CO₂ au total (la moitié dans le cadre du volet A consacré à l'assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments, et la moitié dans le cadre du volet B consacré aux énergies renouvelables, à la récupération de chaleur et à l'amélioration des installations techniques).

Efficacité encore accrue en 2014

Le bilan du Programme Bâtiments s'est encore amélioré entre 2013 et 2014: l'économie de CO₂ réalisée grâce aux mesures mises en œuvre est passée de 3,2 à près de 4 millions de tonnes. Les versements, eux, sont passés de 210 à 239 millions de francs. L'efficacité des fonds alloués a elle aussi continué de progresser: le montant de subventions nécessaire pour économiser une tonne de carbone s'est établi à un peu moins de 60 francs, alors qu'il était de 64 francs en 2013 et de 70 francs en 2010.

En 2014, le volet A du programme (cf. encadré) a subventionné près de 12 000 projets à hauteur totale de 152 millions de francs. Il a ainsi permis d'assainir énergétiquement quelque 5 millions de mètres carrés, contre 3,7 millions de mètres carrés en 2013. Le volet B a quant à lui versé 87 millions de francs de subventions.

Vous trouverez le détail des résultats de chacun des deux volets du Programme Bâtiments en termes d'effet CO₂, ainsi que d'autres informations, dans le rapport annuel 2014, téléchargeable à l'adresse suivante: <http://www.dasgebaeudeprogramm.ch/index.php/fr/faits-a-chiffres/annee-2014>

Qu'est-ce que *Le Programme Bâtiments*?

Le Programme Bâtiments fournit, à travers la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, une contribution essentielle à la protection du climat. Il est financé par la taxe sur le CO₂ et par des subventions cantonales. Ces deux sources de financement définissent ses deux volets:

Volet A: ce volet national, commun à toute la Suisse, est destiné à soutenir financièrement les mesures portant sur l'enveloppe des bâtiments; depuis début 2014, il dispose chaque année d'environ 200 millions de francs, issus des recettes de la taxe sur le CO₂ prélevée sur les combustibles fossiles.

Volet B: ce volet cantonal est constitué de programmes complémentaires spécifiques à chaque canton et destinés à promouvoir les énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'optimisation des installations techniques des bâtiments. Depuis début 2014, il est chaque année financé à hauteur d'environ 60 à 100 millions de francs maximum par la Confédération (recettes de la taxe sur le CO₂), et à hauteur au moins équivalente par les cantons.

Le Programme Bâtiments est soutenu tant par les cantons que par la Confédération. Il a été développé par les cantons, représentés par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Sa mise en œuvre est placée sous la responsabilité principale des cantons.

Le Programme Bâtiments vise à réduire les émissions de CO₂ et à promouvoir les énergies renouvelables. Les mesures qu'il soutient devraient permettre d'économiser 1,5 à 2,2 millions de tonnes de CO₂ par an à partir de 2020, et 35 à 52 millions de tonnes de CO₂ sur toute leur durée de vie. Le dispositif contribue donc largement aux objectifs nationaux de réduction des rejets de carbone à l'horizon 2020 et au-delà, ce qui en fait un pilier important de la politique climatique et énergétique de la Suisse.

Renseignements sur *Le Programme Bâtiments*: service de presse du Programme Bâtiments, tél. 044 395 12 22, medias@leprogrammebatiments.ch